
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 1er octobre 2025 à 19 h 30
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

PRÉSENCES :

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Douglas HURLEY, Maire d'arrondissement

ABSENCES :

Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement,
Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics
Madame Clara MICHAUD, Analyste de dossiers
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement
Madame Marie-Claude OUELLET, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations
avec les citoyens
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur du l'aménagement urbain et de la Sécurité publique

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA25 28 160

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mercredi 1^{er} octobre 2025, en ajoutant l'item 20.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Annonces du maire

Le maire d'arrondissement souhaite la bienvenue à toutes et à tous à la séance du conseil d'arrondissement et invite les conseillères et conseillers à se présenter.

Il débute en annonçant qu'il a reçu deux pétitions concernant les services de la Société de transport de Montréal (STM) dans l'arrondissement. Une large majorité de citoyens réclame une amélioration significative de l'ensemble des services offerts, mais les résidents du secteur de la rue Bellevue demandent que les autobus ne circulent pas sur cette rue. Différentes propositions ont été soumises concernant les trajets alternatifs possibles pour remplacer le passage des autobus sur la rue Bellevue. Le maire soutient fermement l'amélioration des services de la STM dans l'arrondissement.

Il poursuit avec la re-nomination du nouveau pont. En 2021, la Division du patrimoine a entrepris une démarche en collaboration avec l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève afin de nommer « pont Marie-Amable-Forêtier » le nouveau pont reliant L'Île-Bizard à l'Île de Montréal. À la suite de son élection, le maire a proposé le nom de Monsieur Guy Lafleur, qui à ce moment-là était décédé depuis deux ans, ce qui le rendait admissible selon les critères établis par la Commission de toponymie du Québec. Les membres du conseil d'arrondissement ont appuyé cette proposition. De plus, une pétition de plus de 900 signatures demandant la nomination « pont Guy-Lafleur » a été présentée par un citoyen. Malgré une résistance initiale, la nouvelle nomination du pont a été approuvée par le comité de toponymie de la Ville de Montréal. Une cérémonie ouverte au public sera organisée prochainement afin de célébrer l'ouverture officielle du pont. Ce sera une belle occasion pour tous de venir célébrer la réalisation du pont ainsi que d'honorer la mémoire de Guy Lafleur.

Il continue en mentionnant que les problèmes rencontrés avec Hydro-Québec et les pannes d'électricité sont devenus particulièrement préoccupants en 2025. Au cours de la dernière année, plusieurs discussions ont été tenues avec la direction d'Hydro-Québec afin de déterminer les causes des interruptions de service récurrentes et d'explorer des solutions possibles. Une journée portes ouvertes, a été organisée durant laquelle l'Hydro-Mobile était stationné devant le centre socioculturel, le samedi 27 septembre. Les résidents et résidentes ont ainsi eu l'occasion de rencontrer directement les représentants et de poser toutes les questions souhaitées.

Il termine en souhaitant prendre un moment pour remercier les citoyennes et citoyens ainsi que les membres du conseil et le personnel de l'arrondissement pour leur écoute, leur dévouement et leur collaboration.

10 - Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire

Le maire d'arrondissement invite M. Alexandre Héroux, coordonnateur de la sécurité publique, à prendre la parole.

M. Héroux a présenté un état de la situation concernant la circulation et la sécurité publique dans l'arrondissement, en soulignant les défis liés à la coordination des travaux et aux accidents imprévus. Malgré le caractère parfois chaotique de la circulation, il a assuré que les équipes municipales collaborent étroitement avec les entrepreneurs, le service de police et les services de la commercialisation afin d'optimiser la mobilité sur le territoire.

Une présence policière est assurée aux heures de pointe, notamment aux abords du pont de L'Île-Bizard, pour faciliter les entrées et sorties. Les travaux sur ce pont sont presque achevés, à l'exception de quelques interventions mineures. L'entrepreneur a même devancé les échéanciers pour l'installation de lampadaires sur le boulevard Jacques-Bizard entre Cherrier et Chevrement, contribuant ainsi à une amélioration notable de la fluidité.

Un accident majeur survenu à Pierrefonds en début de semaine a temporairement perturbé la circulation, mais la situation est désormais rétablie. M. Héroux a également invité les citoyens à faire preuve de vigilance et à suivre les indications des agents de la sécurité publique et des policiers afin d'éviter les ralentissements inutiles.

Enfin, il a mentionné que les mesures d'atténuation mises en place dans l'arrondissement sont en cours d'enlèvement et seront évaluées par le prochain comité de sécurité publique. Certaines zones feront l'objet de consultations citoyennes, notamment par le biais de sondages en ligne, afin de déterminer l'efficacité des dispositifs et d'ajuster les interventions en fonction des besoins réels de la population.

Le maire invite les membres du conseil ainsi que les citoyens à intervenir sur les matières de sécurité publique.

Question :

Vincelli Egidio

Miroir installé sur ch. Bord-du-Lac.

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 44

Questions sur place :

George Kolokotronis

Accomplissements et réalisations du maire.

Maurille Séguin

Arbres coupés en raison des travaux dans son quartier
Signalisation « Impasse » - croissant Bellevue.

Wael El Natour

Déneigement – prévision pour cet hiver – croissant Bellerive.

Fin : 19 h 58

Question écrite :

Début : 20 h 07

Christine Charlebois

Entretien du fossé sur la rue Joly à L'Île-Bizard.

Fin : 20 h 09

10 - Période de questions des membres du conseil

Début : 20 h 01

Suzanne Marceau

Remerciements – dernière séance.
Appel à ne pas oublier le secteur de Sainte-Geneviève.

Richard Bélanger

Remerciements, souhaite bonne chance aux candidats aux élections du 2 novembre.

Alain Wilson

Remerciements aux citoyens et l'administration, ainsi que M. Héroux, souhaite bonne chance à tous les candidats.

Douglas Hurley

Remerciements aux citoyens et l'administration.

Fin : 20 h 10

CA25 28 161

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 2 septembre 2025.

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 2 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA25 28 162

Prendre acte du dépôt des procès-verbaux des assemblées de consultation publique.

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De prendre acte des procès-verbaux des assemblées de consultation publique tenues le 2 septembre 2025 sur les projets de règlements : CA28 0024-16 et CA28 0023-52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.08 1259350020

CA25 28 163

Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De prendre acte du dépôt :
- du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 19 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.09 1259350019

CA25 28 164

Adopter la Politique montréalaise du loisir public

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

Que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève adopte la Politique montréalaise du loisir public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1254364019

CA25 28 165

Affecter un montant de 1 000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à un partenaire, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Douglas HURLEY

Et résolu :

D'affecter un montant de 1 000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à un partenaire, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, comme suit :

Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal et PDQ 3 : 1 000,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1254364021

CA25 28 166

Autoriser une dépense additionnelle de 46 220 \$ taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences pour la construction d'un égout pluvial sur la rue Saint Louis dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Gricon inc. (résolution : CA 25 28 005), majorant ainsi le montant total du contrat de 866 417,08\$ à 912 637,08 \$ taxes incluses.

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 46 220 \$ taxes incluses, afin d'augmenter le budget contingent pour la construction d'un égout pluvial sur la rue Saint-Louis, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Gricon inc. (résolution: CA25 28 005);
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1252714012

CA25 28 167

Modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève pour l'année 2025 afin de fixer la date de la séance ordinaire du mois de novembre 2025.

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève pour l'année 2025 afin de fixer la date de la séance ordinaire du mois de novembre, le mardi 18 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1252714011

CA25 28 168

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 août 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 août 2025, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1259350021

CA25 28 169

Demander au comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de L'Île Bizard – Sainte-Geneviève, d'une aide financière de 4026 \$ pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2025.

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

De demander au comité exécutif, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, d'une aide financière de 4 026 \$ pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2025.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1254364012

CA25 28 170

Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour la séance du conseil d'arrondissement du 1 octobre 2025" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 1^{er} octobre 2025 » joint au sommaire décisionnel et d'édicter les ordonnances applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1254364020

CA25 28 171

Règlement numéro CA28 0024-16 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de modifier le tableau sur les dimensions minimales de tout lot destiné à la construction pour la zone R1-335.

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0024-16 modifiant le règlement de lotissement CA28 0024 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025 par sa résolution CA25 28 120;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025 par sa résolution CA25 28 120;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 2 septembre, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 14 août 2025;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 septembre 2025 par sa résolution CA25 28 153;

CONSIDÉRANT qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 19 septembre 2025 et qu'aucune demande valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0024-16 modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 à l'effet de modifier le tableau sur les dimensions minimales de tout lot destiné à la construction pour la zone R1-335.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1257905012

CA25 28 172

Règlement numéro CA28 0023-52 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'agrandir la zone R1-335 à même la zone P2-358 et d'apporter une modification à la marge avant prescrite à la zone R1-335.

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement CA28 0023-52 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 ont été donnés à la séance du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025 par sa résolution CA25 28 121;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025 par sa résolution CA25 28 121;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 2 septembre, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 14 août 2025;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 septembre 2025 par sa résolution CA25 28 154;

CONSIDÉRANT qu'un avis public invitant les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire a été publié sur le site internet de l'arrondissement le 19 septembre 2025 et qu'aucune demande valide de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Douglas HURLEY

Et résolu :

D'adopter le règlement numéro CA28 0023-52 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'agrandir la zone R1-335 à même la zone P2-358 et d'apporter une modification à la marge avant prescrite à la zone R1-335.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1257905011

CA25 28 173

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture et un portail d'entrée en aluminium, afin de clore la propriété sise au 430, avenue Wilson du lot numéro 4 589 860 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, l'installation d'une clôture à l'adresse sise au 430, avenue Wilson du lot numéro 4 589 860 du cadastre du Québec, sous les conditions suivantes :

- Que les arbres en cour avant soient protégés;
- Que l'intégralité de la clôture installée sur la propriété soit de couleur "Sanded brass gold".

En détail :

1. La clôture en cour avant :
 - Fournisseur "ECAN INDUSTRIE", modèle personnalisé;
 - En bois composite, dimensions 0.10m x 0.90m x 0.02m, espacement de 0.10m;
 - Couleur "sanded brass gold" texture bois;
 - Hauteur 0.9 mètre;
 - Les poteaux 10 x 10 cm, hauteur d'un (1) mètre, en aluminium de couleur noire, ancrés sur des semelles en béton isolées.
2. La clôture en cour latérale :
 - Fournisseur "ECAN INDUSTRIE";
 - En aluminium;
 - Couleur "sanded brass gold" texture bois;
 - Hauteur 1.85 mètres;
 - Les poteaux 10 x 10 cm, en aluminium de couleur noire, ancrés sur des semelles isolées.
3. Porte et portail d'entrée:
 - Fournisseur "ECAN INDUSTRIE", modèle personnalisé;
 - En bois composite, dimensions 0.10m x 0.90m x 0.02m, espacement de 0.10m;
 - Couleur "sanded brass gold" texture bois;
 - Hauteur 0.9 mètre;
 - Largeur de portail 4.8m;
 - Largeur de la porte 1.5m;
 - Trois (3) poteaux 20 x 20 cm, hauteur d'un (1) mètre, en aluminium de couleur noire, ancrés sur des semelles en béton isolées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1259606019

CA25 28 174

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter du stationnement en alternance sur les rues Blaise et Closse à L'Île-Bizard.

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter du stationnement en alternance sur les rues Blaise et Closse à L'Île-Bizard :

- Interdiction de stationner du côté pair : du mardi 22 h au jeudi 19 h;
- Interdiction de stationner du côté impair : du jeudi 22 h au mardi 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1256059006

Dépôt de documents

Août 2025

- Rapport mensuel revenus locaux;
- Rapport budgétaire sommaire;
- Liste des virements budgétaires – PDI;
- Liste des virements budgétaires – Budget de fonctionnement;
- Conciliation – surplus de golf;

- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement.

60.01

CA25 28 175

Levée de la séance

Il est proposé par Douglas HURLEY

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 1^{er} octobre 2025 à, 20 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Douglas HURLEY
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 18 novembre 2025.